



LE PALAIS
SUR VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale du Palais-sur-Vienne

Délibération 2025/35D

CCAS Mairie - Renouvellement du contrat RGPD avec la société GAIA et reconduction de la mission du Délégué à la Protection des Données (DPO)

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 08 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DESMAISONS, Vice-Présidente.

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	-
Nombre de Votants	9
Pour	9
Contre	--
Abstention	--

Présents : - Mme Christine DESMAISONS — M. Jean-Marie TEXONNIERE - Mme Brigitte MEDARD - Mme Géraldine BÉLÉZY - M. Jean-Marie GRIGNON - M. Philippe POUGET - Mme Monique MILBERGUE - M. Serge DUPUY - Mme Jeannine TOUMIEUX.

Excusés : - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Laetitia COTARD - M. Laurent COLONNA - Mme Christiane MAZABRAUD.

Absentes : Mme Pauline MARANDE - Mme Marie-France REMOND

Monsieur Jean-Marie GRIGNON a été élu secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente rappelle que, dans le cadre de la démarche de conformité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un contrat avait été conclu avec la société GAIA, et propose son renouvellement afin d'assurer la continuité du suivi des obligations légales en matière de protection des données personnelles.

Les membres du CCAS sont donc invités à approuver le renouvellement du contrat RGPD avec la société GAIA et approuver la reconduction de la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO).

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT DE :

- APPROUVER le renouvellement du contrat RGPD avec la société GAIA

- Le contrat, visant à poursuivre la mise en conformité du CCAS de la commune du Palais sur Vienne avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS.
- Ce contrat de type prestation de services, d'une durée de 5 ans renouvelable tacitement, prévoit un montant annuel de 275 € HT.
- Le contrat comprend notamment la mise à jour des procédures de protection des données, la poursuite de la sensibilisation du personnel, ainsi que la supervision continue de la conformité.

- APPROUVER la reconduction de la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO)

- Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil d'Administration du CCAS approuve la reconduction de la société SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) du CCAS de la commune du Palais sur Vienne.
- Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant désigné de la société GAIA, poursuivra sa mission d'information et le CCAS, de contrôle du respect du RGPD, et de coopération avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
En Mairie, le 16 décembre 2025
La Vice-Présidente
Christine DESMAISONS

Transmis à la préfecture le :
Publiée le :



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Date de décision : 15/12/2025

Objet : CCAS Mairie - Renouvellement du contrat RGPD

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 16/12/2025 Agent de transmission : Véronique GOURSAUD

Acte : Renouvellement RGPD.pdf

Annexes :

1 - Contrat RGPD.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20251215-202535D-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/12/2025